

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE le :**

28/03/2024

**TRANSMIS le :**

28/03/2024

**NBRE DE CONSEILLERS**

**En exercice : 19**

**Présents : 15**

**Votants : 18**

**OBJET :**

**Demande de garantie  
d'emprunt du groupe Clesence**

**L'an deux mille vingt quatre  
Le mercredi 27 mars à 20h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

**Etaient présents :**

*Mesdames :* BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

*Messieurs :* BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

*Absent :* M. DEBCZAK Jean-Michel

*Pouvoirs :* Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège  
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
M. VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. BAILLY Maxime

*Secrétaire :* Mme Fabienne GRU

Ce sujet avait été présenté au conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars et ajournée. le Maire présente au conseil municipal :

Le groupe Clésence, bailleur social des 24 logements situés rue de la Fontaine aux Chiens, nous sollicite pour garantir les emprunts qu'ils ont souscrits pour la construction de ces logements.

Le montant total est de 4 763 465.00 euros pour les 5 emprunts souscrits auprès de la Banque des Territoires :

En échange, la ville bénéficie d'un contingent réservé de 20% des logements conformément à l'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Montant emprunté	Durée	Taux	Financier
374 643.00	40	4.11	Banque des territoires
2 414 663.00	35	4.40	Banque des territoires
1 372 748.00	50	4.40	Banque des territoires
24 764.00	40	4.11	Banque des territoires
353 771.00	50	4.11	Banque des territoires

- En apportant notre garantie d'emprunt, la commune contribue à la qualité du logement social sur le territoire et à la pérennité du système de financement du logement social.
- Cette contribution est sans risque pour la commune (suivi de la situation financière de chaque organisme par la Banque des Territoires, contrôle de l'Agence Nationale de Contrôle de Logement Social, service d'auto contrôle des fédérations HLM.
- Il n'y a aucun impact sur nos finances locales.

- Grâce aux garanties des collectivités, les bailleurs obtiennent des banques des conditions privilégiées.
- Pour mémoire, nous avons garanti les emprunts de notre précédent bailleur social Seqens pour CV1 et CV2.
- Pour plus de sécurité, nous ferons sur-garantir ces demandes par la Communauté d'Agglomération et nous allons les solliciter pour cette nouvelle demande.

A la demande des membres du conseil municipal, nous avons sollicité une réunion avec le groupe Clésence, qui s'est déroulée le 21 mars 2024. Voici donc les renseignements obtenus :

- Les prêts qu'ils ont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ne sont qu'accordés, mais les fonds ne leur seront versés qu'après l'obtention de la garantie de ces emprunts, condition nécessaire à la validation des prêts.
- Clésence a donc avancé sur ses fonds propres l'argent nécessaire à la construction.
- Sans la garantie, ils devront obtenir d'autres garanties payantes ce qui limiterait leurs investissements et la création de logements futurs.
- Ils nous ont bien confirmé que cela ne représente aucun risque pour la commune et qu'une demande effective de garantie n'était jamais arrivée.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

1/ Décide d'approuver à la majorité avec 11 voix pour et 7 contre (Mme Berson-Géant, M. Virlogeux, Mme Baron, Mme LeBec, Mme Ferté, Mme Hoffer, Mme Dauplain) la garantie d'emprunt du groupe Clésence.

2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Le Maire  
Frédéric MOIZARD